

RECTIFICATIF : LISTE DES ORGANISMES COLLECTEURS DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE SPECIFIQUES AUX TRAVAUX PUBLICS

Ce bulletin a pour objet de compléter l'information contenue dans le bulletin N° 24 - FORMATION N° 3 du 24 janvier 2006 relatif à la collecte de la taxe d'apprentissage 2006.

L'annexe 1 de ce dernier bulletin donne la liste les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage spécifiques aux Travaux Publics.

Une précision est à apporter concernant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, les organismes collecteurs TP de cette région sont le CCCA-BTP et ACTA-BTP PACA.

Liste des organismes collecteurs régionaux de taxe d'apprentissage du secteur des travaux publics

Collecteur national :

- CCCA-BTP Contact : Jeanne JAMMOT
 19, rue du Père Corentin – 75680 PARIS Cedex 14
 Tél. : 01.40.64.26.80
 Fax : 01.40.64.07.78
 jeanne.jammot@ccca-btp.fr

Collecteurs régionaux :

REGION (1) (3)	ORGANISME COLLECTEUR (2)	AGREMENT	CONTACT
<i>Aquitaine</i>	FRTP AQUITAINE Co-délégué de l'ADFA BTP Aquitaine Association de Développement et de Financement de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics Région Aquitaine (ADFABTP) Maison du Bâtiment et des Travaux Publics Quartier du Lac 33081 Bordeaux Cedex	Arrêté préfectoral du 7 novembre 2003	FRTP Aquitaine Quartier du Lac 33081 Bordeaux Cedex Tél. : 05.56.11.32.00 Fax : 05.56.11.32.02 e.mail : aquitai@fntp.fr
<i>Auvergne</i>	Association pour la Collecte de la Taxe d'Apprentissage Région Auvergne dans le Bâtiment et les Travaux Publics (ACTARA BTP) 21, avenue Marx Dormoy 63037 Clermont-Ferrand Ce collecteur passé par un organisme Délégué . Contacter la FRTP pour connaître la marche à suivre.	Arrêté préfectoral du 21 décembre 2003	FRTP Auvergne 13, cours Sablon BP 333 63009 Clermont-Ferrand Cedex 1 Tél. : 04.73.42.27.00 Fax : 04.73.42.27.05 e.mail : auver@fntp.fr

REGION (1) (3)	ORGANISME COLLECTEUR (2)	AGREMENT	CONTACT
<i>Centre</i>	Association Régionale de Développement et de Financement de l'Apprentissage du BTP de la région Centre (FORMA TAXE BTP Centre) Maison du Bâtiment 2, quai Saint Laurent 45000 Orléans	Arrêté préfectoral du 4 novembre 2003	FRTP CENTRE 14, boulevard Rocheplatte 45058 Orléans Cedex 1 Tél. : 02.38.78.18.40 Fax : 02.38.78.18.42 e.mail : centre@fntp.fr
<i>Champagne-Ardenne</i>	Association pour le Développement de la Formation et de l'Apprentissage dans le Bâtiment et les Travaux Publics de Champagne Ardenne (ARDeFA B et TP) Centre Régional du BTP du Nord-Est 21, rue Andrieux 51000 Reims	Arrêté préfectoral du 30 décembre 2003	FRTP CHAMPAGNE-ARDENNE Centre Chaptal 8, rue Raymond Aron - BP 64 51006 Chalons en Champagne Cedex Tél. : 03.26.69.34.70 Fax : 03.26.69.34.71 e.mail : card@fntp.fr
<i>Île-de-France</i>	Institut de Formation du Bâtiment et des Travaux Publics de la région Ile-de-France (IFBTP IdF) 10, rue du Débarcadère 75852 Paris Cedex 7	Arrêté préfectoral du 17 novembre 2003	FRTP ILE-DE-FRANCE 7, rue Alfred de Vigny 75008 Paris Tél. : 01.47.66.01.23 Fax : 01.47.66.10.39 e.mail : idf1@fntp.fr

REGION (1) (3)	ORGANISME COLLECTEUR (2)	AGREMENT	CONTACT
<i>Languedoc-Roussillon</i>	Association pour le Financement de l'Apprentissage du bâtiment, des travaux publics et des scop du BTP (AFA BTP) Maison du Bâtiment 359, avenue des Près d'Arènes 34070 Montpellier	Arrêté préfectoral du 26 janvier 2004	FRTP LANGUEDOC-ROUSSILLON ZA de Tournezy Passage Jean Cocteau 34070 MONTPELLIER Tél. : 04.67.69.00.00 Fax : 04.67.69.00.19 e.mail : lrous@fntp.fr
<i>Lorraine</i>	Association Régionale de Développement et de Financement de l'apprentissage ARDEFA-BTP Lorraine 62, rue de Metz – BP 3333 54000 NANCY	Arrêté préfectoral du 22 décembre 2003	FRTP LORRAINE 1, boulevard Paixhans 57000 METZ Tél. : 03.87.74.38.45 Fax : 03.87.74.98.37 e.mail : lorrai@fntp.fr
<i>Nord-Pas de Calais</i>	Association Régionale de Développement et de Financement de l'Apprentissage (AREDEFA-BTP) 270, boulevard Georges Clemenceau 59700 Marcq-en-Baroeul	Arrêté préfectoral du 1 ^{er} décembre 2003	FRTP NORD-PAS DE CALAIS 268, boulevard Clemenceau 59707 Marcq-en-Baroeul Cedex Tél. : 03.20.98.00.33 Fax : 03.20.89.92.17 e.mail : npc@fntp.fr

REGION (1) (3)	ORGANISME COLLECTEUR (2)	AGREMENT	CONTACT
<i>Normandie (Basse)</i>	Bâtiment et Travaux Publics Formation 6, rue Saint-Nicolas 14000 CAEN	Arrêté préfectoral du 29 décembre 2003	FRTP NORMANDIE Maison des Travaux Publics Horizon 2000 Avenue des Hauts Grigneux 76420 BIHOREL Tél. : 02.35.61.02.71 Fax : 02.35.60.75.51 e.mail : norman@fntp.fr
<i>Normandie (Haute)</i>	Association Régionale pour le Développement et le Financement de l'Apprentissage dans le BTP en Haute- Normandie (ARDFA BTP Haute-Normandie) 14, rue Georges Charpak 76130 MONT SAINT-AIGNAN	Arrêté préfectoral du 25 novembre 2003	FRTP NORMANDIE Maison des Travaux Publics Horizon 2000 Avenue des Hauts Grigneux 76420 BIHOREL Tél. : 02.35.61.02.71 Fax : 02.35.60.75.51 e.mail : norman@fntp.fr
<i>Pays de La Loire</i>	Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage du BTP des Pays de la Loire (OCTA BTP) 37 bis, quai de Versailles - BP 61513 44015 Nantes Cedex 1	Arrêté préfectoral du 1 ^{er} décembre 2003	FRTP PAYS DE LA LOIRE ZAC de la Chantrerie Rue Edmé Mariotte - BP 91602 44316 NANTES CEDEX 3 Tél. : 02.28.01.00.60 Fax : 02.28.01.00.69 e.mail : pdloire@fntp.fr

REGION (1) (3)	ORGANISME COLLECTEUR (2)	AGREMENT	CONTACT
<i>Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	CCCA-BTP Contact : Jeanne JAMMOT 19, rue du Père Corentin 75680 PARIS Cedex 14 Et ACTA BTP PACA 344, boulevard Michelet 13009 Marseille	Arrêté préfectoral du 16 janvier 2004	FRTP Provence-Alpes-Côte d'Azur 344, boulevard Michelet BP 169 13276 MARSEILLE CEDEX 9 Tél. : 04.91.77.89.31 Fax : 04.91.76.36.82 e.mail : paca@fntp.fr
<i>Rhône-Alpes</i>	Association Apprentissage Construction Rhône - Alpes ACORA BTP BP 1353 69609 VILLEURBANNE Cedex	Arrêté préfectoral du 16 décembre 2003	FRTP RHONE-ALPES 55, avenue Galline BP 1213 69609 VILLEURBANNE CEDEX Tél. : 04.72.44.45.20 Fax : 04.72.44.45.21 e.mail : ralpes@fntp.fr

- NB : 1) Dans certaines régions, le CCCA-BTP n'appellera pas les entreprises à lui verser la taxe d'apprentissage, la priorité étant donnée à l'organisme collecteur régional. Ces régions sont : Aquitaine, Champagne-Ardenne, Lorraine, Nord-Pas de Calais, Pays de La Loire et Rhône-Alpes.
- 2) Certains organismes collecteurs régionaux feront appel à des délégataires pour collecter la taxe d'apprentissage. Les entreprises sont invitées à se rapprocher des collecteurs régionaux ci-dessus ou des FRTP qui leur indiqueront les modalités de versement.
- 3) Pour certaines régions l'organisme collecteur est le collecteur national CCCA-BTP (contact: Jeanne JAMMOT) Il est donc souhaitable de verser la taxe d'apprentissage à cet organisme en affectant en priorité la taxe d'apprentissage aux formations TP.